

Chambre Régionale des Comptes de
Nouvelle-Aquitaine
3, place des Grands Hommes
33064 BORDEAUX

À Capbreton
Le 2 avril 2024

**Objet : Réponse au
rapport thématique
régional de février 2024
– Gestion du trait de côte
en Nouvelle-Aquitaine
depuis 2011**

Je tiens à saluer le travail effectué par la Chambre Régionale des Comptes et l'intérêt du rapport sur l'ensemble du littoral aquitain.

Vous trouverez ci-après quelques observations de forme et compléments d'information quant aux différents points relevés :

(Page 23) L'encadré vert du schéma n°7, portant sur le territoire sud Landes, peut faire l'objet des modifications suivantes :

- "stratégie communale portée par Capbreton mais récemment étendue au territoire des deux communes voisines de Soorts-Hossegor et de Labenne"
- "90% des coûts correspondent à des actions d'accompagnement des processus naturels et de lutte active contre l'érosion côtière portées par la commune de Capbreton et la CC MACS"
- "Intervention intercommunale limitée aux actions de lutte active dure contre l'érosion côtière, soit la gestion des ouvrages de protection en dur (système d'endiguement)"

Pour rappel, les opérations de transfert de sable sont réalisées par la commune de Capbreton sous délégation de la CC MACS.

(Page 25) "les incertitudes affectant l'exercice de la compétence GeMAPI ont compliqué ou rendu conflictuelle..." ce terme "conflictuelle" me semble inapproprié.

(Page 27) "³⁴ Un by-pass, système de transfert hydraulique de sable via une conduite souterraine, extrait et refoule le sable d'une plage vers une autre"

(Page 28) "du quartier résidentiel de Santocha" Il s'agit du quartier de "Dune et Savane" derrière le parking de Santocha.

(Page 31) La première stratégie locale de Capbreton a été réalisée à partir de 2017 et non 2018, comme indiqué sur le tableau n°2.

(Page 33) En référence au graphique n°2, la deuxième stratégie locale de Capbreton, Soorts-Iossegor, et Labenne inclus également la CC MACS.

Patrick LACLÈDÈRE

Maire de Capbreton

